



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015

Devant la cour d'assises spéciale, au Tribunal judiciaire de Paris

Le mercredi 2 septembre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès des attentats de janvier 2015*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « complicité d'entreprise terroriste », « association de malfaiteurs terroriste criminelle », « association de malfaiteurs criminelle » et « acquisition, détention et cession d'armes de catégorie A et B » pour les faits commis les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris, Montrouge et Dammartin-en-Goële. Les terroristes auteurs des attaques, Saïd KOUACHI, Mohamed KOUACHI et Amedy COULIBALY, sont décédés lors d'assauts des forces de l'ordre. Les accusés sont poursuivis pour leurs responsabilités dans la préparation et la réalisation de ces attentats ayant marqué la société française par leur violence et leur envergure.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ **Les témoignages forts des victimes de l'Hypercacher et l'interrogation centrale sur l'antisémitisme en France.**

*Les témoignages des victimes meurtries par la perte de proches et par la violence des attaques se concentrent autour d'un mot « **Pourquoi** ».*

« Pourquoi cette haine, cette méchanceté gratuite, pourquoi cette haine du juif, j'arrive toujours pas à l'expliquer . »

« Pourquoi moi ? Pourquoi eux ? Pourquoi ça s'est passé ? Pourquoi ? Pourquoi ? Ça nous bouffe ce pourquoi. »

« Pourquoi ? Pourquoi n'avons-nous pas su les protéger ? Qu'aurions-nous pu faire pour les protéger ? »

◆ **L'intervention de la Maire de Paris décriée par les avocats et la question de la manifestation de la vérité.**

Devant toute cour d'assises, s'applique avec rigueur le principe de manifestation de la vérité qui guide les débats. L'intervention de la Maire de Paris a pu questionner sur son caractère politique. Toutefois, son audition relève du pouvoir discrétionnaire du président de la cour d'assises spéciale qui détient la police de l'audience.

◆ **Les regrets difficiles de l'agent SI 562 de la DGSJ.**

Lors de son audition devant la cour, l'enquêteur fait face aux multiples interrogations sur le rôle des services de renseignement dans la prévention du passage à l'acte des terroristes. Son intervention est l'occasion de mieux saisir les enjeux de surveillance et des failles qu'elle comporte.

« Les surveillances et les écoutes sont les exceptions et la liberté la règle. Il faut qu'on justifie la surveillance »

Compte rendu de la semaine du 21 au 25 septembre 2020 – Semaine n°4

Lundi 21 septembre 2020 – Jour 14 :

Cette journée d'audience sera dédiée à l'audition du commissaire divisionnaire. Il relatera l'entièreté de la prise d'otage de l'Hypercacher.

La prise d'otage va durer plus de 4 heures. Le commissaire évoque plusieurs phases, la première où Amedy COULIBALY assoit son autorité en tuant 4 personnes en un peu plus de quinze minutes. La deuxième phase sera celle de la prise d'otage où il essaye de faire remonter un maximum de personnes à l'étage. Et la troisième phase sera celle de la communication.

Les photos des images de caméras surveillances sont visionnées dans la salle d'audience.

Le commissaire relate qu'Amedy COULIBALY tiendra à avoir BFM TV au téléphone car il souhaite rectifier les erreurs mentionnées. On apprendra qu'au moment de la prise d'otage il suit 3 chaînes de télévision en même temps. L'Hypercacher recevra plus de 600 appels en l'espace d'une heure, ce qui ne facilitera pas la tâche des forces de l'ordre pour rentrer en contact avec le preneur d'otage.

Une conversation avec un journaliste sera écoutée : « - Est-ce que vous avez visé ce magasin pour une raison ? – Oui – Laquelle ? - Des juifs - Et par rapport à votre revendication quel est le rapport ?- C'est pour toute l'oppression tous les endroits où les musulmans sont opprimés, dont la Palestine fait partie »



Dessin de Matthieu BOUCHERON

L'après-midi sera marquée par l'intervention controversée de la Maire de Paris. Les avocats de la défense quitteront la salle avant qu'elle dépose à la barre.

Cet acte de protestation sera ensuite justifié, ils ne cherchent pas la nullité de procédure, juste à donner acte : « **votre pouvoir discrétionnaire n'était pas justifié, il est subordonné à la manifestation de la vérité, nous ne comprenons pas en quoi la déposition de la Maire de Paris aidait la Cour, dans la manifestation de la vérité** ».

Pour terminer la journée, une avocate de la défense soutiendra de nouveau des conclusions au sujet d'un procès-verbal qui semblerait incomplet et crucial pour la manifestation de la vérité.

Mardi 22 septembre 2020 – Jour 15 :

Cette journée d'audience est consacrée aux auditions des parties civiles, victimes otages et familles de victimes décédées.

○ **Audition du père de Yohan C. :**

Le premier à témoigner sera le père de Yohan C., qui a perdu un fils de vingt ans, il témoigne de son incompréhension : « *Nous on a pas choisi, on a toujours aidé des gens droits, et cette facilité qu'il a eu à enlever mon fils et les trois autres, je pardonnerai jamais, pourquoi cette haine, cette méchanceté gratuite, pourquoi cette haine du juif, j'arrive toujours pas à l'expliquer* ».

○ **Audition de l'oncle de Yohan C. :**

L'oncle de Yohan témoigne à son tour, relatant ses derniers mots à son neveu : « *Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise d'autre, l'impuissance, et surtout devoir accepter, qu'un enfant de 20 ans, c'était son dernier jour, et en plus je lui disais ne va pas travailler, c'est trop dangereux* »

○ **Audition de l'épouse de Philippe B. :**

Bouleversée la femme de M. BRAHAM, veuve à 39 ans, avec 3 enfant en bas âge, , raconte : « *Mon mari était mon pilier dans la vie, je suis morte avec lui [...] Oui il y a des conflits entre les pays, mais moi j'y suis pour rien, mon mari il n'était pour rien, je suis en colère et je pardonnerai jamais parce qu'aujourd'hui je vis plus, tout le monde compatit, tout le monde nous aide mais les gens ont repris le cours de leur vie, mais pour moi c'est fini tout ça* ».

○ **Audition de Madame Zarie S., caissière de l'hypercacher :**

La matinée se terminera avec l'une des caissières de l'hypercacher, celle qui nous décrira avec précision le déroulement de la prise d'otage. Avant de se lancer dans son récit, elle déclare : « *Je vais m'excuser pour la famille des victimes en espérant que ce que je vais dire ne va pas agrandir leur peine, je témoigne aussi au nom de ma collègue, je témoigne au nom des victimes, que moi je n'oublierai jamais.* ».

Son témoignage glissera la salle dans un profond silence. Ce jour-là, elle cherche à survivre : « *Pour moi ça a été vraiment très difficile parce que j'étais concentré pour faire tout ce qu'il faut pour survivre, et sauver les autres mais à chaque fois que je me déplaçais dans le magasin et que je devais enjamber les corps c'était tellement dur.* »

Elle décrit le sentiment de mort imminente au moment de l'assaut : « *Pendant ces 4h j'étais sûre de mourir, mais je voulais survivre je priais juste pour que ça soit rapide, pour pas que ça fasse mal comme Yohan, et là je me suis dit c'est l'heure, j'attendais la détonation, qui n'est pas arrivée, j'ai entendu le rideau de fer, s'ouvrir très lentement, je ne sais pas pourquoi il ne nous a pas tous tués à ce moment-là* »

○ **Auditions de la famille de Michel S. :**



Dessin de Matthieu BOUCHERON

¹L'après-midi se poursuit avec les témoignages de la famille de Monsieur Michel S., assassiné alors qu'il venait d'entrer dans le magasin au dernier moment, pensant que la caissière était en train de fermer. Son beau-frère s'adresse aux accusés : « *Je voulais dire quelque chose aux inculpés, dans la vie on doit choisir les gens avec qui on est si on a des amitiés et d'autre part dans un acte de terrorisme, (...) quand on*

vend une mitraillette c'est pas pour aller faire des courses, c'est que derrière il y a un but et il faut assumer ».

La sœur de Michel S. s'avance alors à la barre. Avec une voix douloureuse, elle explique pourquoi elle a été réfractaire, dans un premier temps, à se constituer partie civile : « *Cet attentat, a été une épreuve qui nous a détruit, fracassé en mille morceaux, je voulais dans un premier temps me protéger, m'épargner, je voulais me tenir à l'écart de l'instruction, du procès, et puis j'avais pas le courage non plus de mandater quelqu'un donc j'ai attendu le plus longtemps possible je n'ai rien fait pendant des années, j'étais trop affaiblie, et trop concentrée sur mes enfants et sur moi* ». Elle termine son témoignage par cette phrase : « *Michel était un grand frère, un confident, un ami, c'était un ange gardien.* »

La femme de Michel S. est absente mais elle a tenu à ce que son frère lise une lettre en son nom, elle écrit : « *Cette culpabilité me ronge et me détruit, c'est comme une mort lente, tous mes projets sont morts, vous avez enlevé mon mari vous nous avez volé tout cela et plus encore, Michel était la colonne vertébrale de notre famille je ne cherche pas la vengeance, mais je cherche la paix.* »

○ **Audition de la sœur de Yoav H. :**

Cette dernière décrira notamment l'acte de son frère qui s'est saisi de l'arme posée par l'assaillant : « *Yoav était allé au front, venant de lui ça ne me choque pas, toujours là pour les autres, les aider, les*

¹ Nous remercions chaleureusement le dessinateur Matthieu BOUCHERON de nous avoir permis d'utiliser ses dessins gracieusement.

soutenir et les défendre, je reste sans mot, armé uniquement de courage, comme un héros, c'est le seul et l'unique de cette histoire, son acte de bravoure doit être salué et honoré. »

○ **Audition de Monsieur Lassana B., employé de l'hypercacher :**

Malien de naissance, musulman pratiquant comme Amedy COULIBALY, à la suite de cet attentat, il s'engagera à partager à la jeunesse son parcours pour devenir français mais également pour témoigner du 9 janvier 2015.

Il ajoute : *« Moi je fais comprendre que ces terroristes sont là pour nous diviser c'est à nous d'être plus forts, d'être des combattants si on montre qu'on est les plus forts, ça va se ressentir. Chaque fois qu'on pense que les autres sont des ennemis, les juifs, les musulmans on est pas des ennemis, faut qu'on se donne la main, il faut que tous ensemble il faut le vivre ensemble, on ne peut pas juger une personne sans la connaître. Moi je suis croyant, ça n'appartient qu'à moi, si je fais pas ma prière qui va le juger, la religion c'est privé, on est des humains d'abord. »*

Mercredi 23 septembre 2020 – Jour 16 :

Cette journée d'audience est consacrée aux témoignages des victimes survivantes, prises en otage dans l'hypercacher.

○ **Audition de Madame Noémie S, victime otage lors de l'attentat :**

Madame Noémie S. était une des clientes de l'hypercacher lors de la prise d'otage. Après l'entrée du terroriste, Madame Noémie S. entend une détonation et voit des gens courir et crier. Elle se réfugie alors au sous-sol du magasin, avec d'autres clients, dans une chambre froide pendant plusieurs heures.

« Je suis restée pendant 4 heures dans la chambre froide, 4 heures interminables. On a vraiment vécu 4 heures où on s'est dit qu'on allait mourir, qu'il allait redescendre et qu'il allait nous tuer. On était six dans cette chambre froide, il y avait un bébé. C'était vraiment difficile, il faisait noir. On avait peur qu'il se rende compte et qu'il s'énerve car on était pas remontés. C'était 4 heures de chuchotements, de murmures par-ci par-là. »

Madame S. explique avoir été ensuite extraite par les forces de l'ordre et avoir dû traverser le magasin, devenu alors une scène de crimes : *« On a été pris en charge de manière exceptionnelle par les forces de l'ordre, qui nous ont dit de fermer les yeux pour sortir car ça allait être très choquant. C'était difficile, je sentais que je marchais dans des mares de sang. »*

Madame S. fait état des répercussions graves de cet événement sur sa carrière professionnelle :

« Moi avant les attentats, j'étais infirmière dans un service de soins intensifs dans un hôpital. J'étais spécialisée dans les hémorragies intestines. C'était ma passion, je me levais pour ça tous les matins. Très vite, ça a été impossible. Je ne pouvais prendre les transports. Dès que je croisais quelqu'un, je croyais que c'était un terroriste. Et puis la vue du sang était impossible pour moi. Je me souviens de ma sœur qui était venue quelques jours après chez moi, elle saignait du nez et elle m'a demandé de lui apporter des compresse. Et c'était impossible, impossible je suis restée figée. La vue du sang pour une infirmière, c'est très important.

*J'ai repris le travail, dans un service plus calme. Puis j'étais très fatiguée. J'ai eu un diagnostic d'une fibromyalgie à la suite d'un stress post-traumatique. C'est une maladie qui cause une très grande fatigue et des douleurs. **Aujourd'hui, je vais essayer de reprendre une activité professionnelle car c'est très important pour moi. Mais je ne vous cache pas que c'est très difficile. A l'hôpital, j'ai mon badge avec mon nom dessus et j'ai peur que quelqu'un s'aperçoive que je suis juive et s'en prenne à moi.** »*

Elle décrit ses difficultés à reprendre une « vie normale » :

*« Après cet attentat, j'avais beaucoup de difficultés à sortir dans des lieux associés à la communauté juive comme des restaurants cacher, des magasins cacher, la synagogue. Et c'était vraiment mes habitudes, je viens d'une famille juive pratiquante. Je ne pouvais pas aller autre part que dans ces magasins, aller manger ailleurs. **Ma vie se résumait à me lever et à attendre.** Quand mes proches ont pu retourner dans ces magasins, c'était très compliqué. Ils devaient m'avoir au téléphone non-stop quand ils étaient dans le magasin. Je ne peux pas aller boire des verres avec des amis, prendre les transports, **il n'y a plus rien à faire que de rester chez soi.** »*

Madame Noémie S. conclut en expliquant sa volonté de témoigner aujourd'hui devant la cour, en tant que victime :

*« **Oui je tenais à témoigner devant la cour aujourd'hui, pour qu'on comprenne ce qu'on a vécu, nous les gens de la chambre froide. Je voudrais faire comprendre que ce n'est pas parce qu'on était en bas, que ça a été facile pour nous. C'était très dur. Et je voulais aussi dire que ce n'est pas que le procès de Charlie Hebdo. C'est le procès de Montrouge et de l'hypercacher. Ce n'est pas parce qu'on est juive que l'attentat se justifie, et c'était important pour nous de le dire aujourd'hui, pour les personnes parties.** »*

○ **Audition de Madame Claire N., victime otage lors de l'attentat :**

Madame Claire N. était une des clientes de l'hypercacher lors de la prise d'otage. Elle tient à débiter son audition sur ces mots forts : *« **Déjà, j'ai la grande chance d'être en vie.** »*

Madame N. décrit comment l'attentat débute pour elle : *« **Ce jour-là, je faisais quelques courses. J'étais à la caisse en 2^{ème} position et un homme a surgit, grand, noir, très musclé et il tenait une arme contre lui. Moi j'ai entendu très clairement : « ceci est un attentat ». A ce moment-là, je me suis jetée par terre et je me suis dit « je ne meurs pas aujourd'hui ».** »*

Madame N. rampe par terre, *« **j'avais une chose en tête, ne pas mourir.** »* Elle se réfugie dans une réserve dans le fond du magasin, avec une jeune fille paniquée et un homme. Adossés à une porte, ils se rendent compte qu'ils peuvent tenter de sortir par cette porte de sortie en soulevant une barre de fer. Ils sortent et se retrouvent sur le parking intérieur de l'hypercacher, sans issue. Madame N. fait part du désarroi qui la traverse : *« **Durant ces instants, je me suis sentie très seule. Je me suis dit : 'personne ne sait ce qui se passe ici, on n'entend rien, qu'est-ce qui va nous arriver ?'.** »*

Sur les conséquences de l'attentat, Madame N. décrit son état d'hypervigilance, très caractéristique des victimes d'attentat : *« **J'ai repris le dessus. Je pense que je vis sur une vigilance un peu supérieure à la moyenne. A chaque fois, au restaurant, au cinéma, dans un train, parce que je me déplace quand même, à chaque fois je fais un repérage. J'aimerais bien retrouver ce sentiment de sécurité que j'avais auparavant. Il n'est pas complètement revenu.** »*

A une question de son avocat, sur la place de religion avant et après l'attentat, elle répond : *« **Alors je suis ashkénaze, de forte tradition mais pas spécialement religieuse. A savoir que je ne mangeais pas** »*

caché mais je suis toujours très observante des fêtes importantes. C'est une valeur essentielle dans ma vie, mais qui ne se traduit pas spécialement par la religion. C'est une valeur qui m'habite, c'est une identité très forte. Dans ma vie courante, je fais les choses normalement. La seule chose que je n'arrive pas à faire, c'est rentrer dans ce magasin de l'hypercacher. »

○ **Audition de Monsieur Elie A., victime otage lors de l'attentat :**

Monsieur Elie A. était un des clients de l'hypercacher lors de la prise d'otage. Vivant dans le 16^{ème} arrondissement, il se retrouve par coïncidence avec un ami dans ce magasin à Porte de Vincennes le 9 janvier afin d'effectuer des courses rapides.

Monsieur Elie A. déclare : « **Mais je vous le dis, je ne partirai pas de France, je suis français comme les autres. Moi je suis d'une autre communauté, dans le 16^{ème}. Le destin a fait que je sois là.** »

○ **Audition de Monsieur Jean-Luc S., victime otage lors de l'attentat :**

Monsieur Jean-Luc S. était un des clients de l'hypercacher lors de la prise d'otage. Après avoir réalisé ses courses, il passe à la caisse rapidement et il hésite entre la caisse de gauche et la caisse de droite. Monsieur S. est pressé, il travaille. Il s'impatiente et change à plusieurs reprises de caisses pour enfin choisir la caisse de gauche.

« Je pose mon panier et j'entends un bruit bizarre. Je vois ce terroriste face à moi, d'une froideur exemplaire. Il se met à tirer, j'ai eu le réflexe de me retourner et de vouloir partir. J'ai eu la chance d'être sur la caisse de gauche, et non la caisse de droite car il tirait surtout à droite. J'ai dévalé les escaliers en colimaçon. Je suis arrivé en bas. Il y a une terreur totale. »



Dessin de Matthieu BOUCHERON

Il se réfugie alors dans la chambre froide, avec d'autres clients dont une femme et son bébé de 10 mois. Chaque victime présente dans cette pièce a expliqué à la cour les difficultés de passer plusieurs heures, dans le noir, avec la peur que le bébé se mette à pleurer. Monsieur S. fait état du froid et de l'eau qui s'accumule avec les cartons qui se décongèlent à leurs pieds :

« On attend notre mort et en même temps, on a envie que ça arrive car l'attente est interminable. Avec les autres

hommes, on a pris les cartons, on les a empilés devant la porte pour nous protéger. »

Monsieur S. décrit son état d'angoisse : « *Quand je vois le terroriste face à moi, derrière je vois sur le parvis un monsieur qui marche et comment il marche, je sais qu'il n'a rien vu. Je me suis dit « lui il est au paradis, moi je suis en enfer ».* La frontière, c'est le terroriste entre nous deux. »

Monsieur S. explique alors sa sortie du magasin après l'assaut : « *A l'intérieur, il faut quand même signaler que c'est une odeur avec un petit sentiment de fumé mais une odeur de sang insupportable. Ces vues de sang, c'était insupportable. C'était plus un magasin, c'était pas possible.* »

A sa sortie, il est conduit au crédit mutuel à côté de l'hypercacher où toutes les victimes trouvent refuge : « *On se retrouve tous, on a un effet un peu euphorique, on est content, on est sorti et en même temps, on a en a laissé des gens.* »

Monsieur S. fait état de ses difficultés à se reconstruire : « *Mais en même temps, comment enlever ces images qui peuvent vous apparaître un moment dans la journée et qui vous assombri ? Si vous voulez, la vie, on ne la voit plus en couleurs, on la voit en noir et blanc. C'est un mal où on est complètement isolé, même vos proches ne peuvent pas comprendre. Heureusement que j'avais cette psy qui me comprenait, sinon personne ne peut me comprendre. **On a des images qui reviennent constamment, en ce qui me concerne. Une fois qu'elle est passée cette image, la journée elle est foutue Monsieur le président. On est en combat constant. Il y a l'ancien Jean-Luc et le nouveau Jean-Luc. C'est un combat constant entre le nouveau et l'ancien. Car le nouveau se dessine, il commence à se dessiner mais l'ancien ne connaît pas le nouveau. Comment on fait quand on a deux personnes comme ça en nous ?*** »

○ **Audition de Madame Brigitte C-S., victime otage lors de l'attentat :**

Madame Brigitte C-S. était une des clientes de l'hypercacher lors de la prise d'otage. Elle explique être allée faire des courses rapidement tandis que son compagnon l'attend dans la voiture. Finalement, ce dernier la rejoint dans les rayons et ils poursuivent leurs courses à deux.

Madame C-S. décrit le début de l'attaque : « *Il y a des gens qui crient. Je suis dans un rayon et je mets ma tête au début de l'allée. Et là, je vois le début d'une kalachnikov. Et je reste ancrée dans le sol, mais vraiment ancrée dans le sol, à ne pas pouvoir bouger. A ce moment-là, je pèse 300 kilos, voire plus. Je suis restée comme une statue.* »

Elle explique alors que son mari l'attrape par le manteau pour l'emmener au sous-sol du magasin. Dans un premier temps, Madame C-S. et son mari se réfugient dans une des chambres froides : « *Et là mon mari et le monsieur, ils ont l'instinct de prendre une bouteille de vin de part et d'autre, et de fermer le frigo. Parce que c'était instinctif. On se dit, s'il descend, on lui casse une bouteille de vin sur la tête. Parce que, qu'est-ce qu'on peut faire d'autre ? Parce que c'est inimaginable. On est pas préparé.* »

Elle fait état alors, comme les autres victimes, des allers-retours de la caissière de l'hypercacher et d'une autre victime qui exécutent les ordres du terroriste en leur demandant de remonter. Dans un climat d'angoisse totale, les victimes se trouvent face un choix compliqué : « *Une autre personne en larmes nous dit : « je vous en supplie, je vous en supplie, montez ». On avait entendu des tirs. Et là je dis à mon mari, en redevenant un peu plus consciente mais toujours en ayant très peur, parce que je ne savais pas ce qui se passait, on ne savait pas du tout : « on monte ». On ne peut pas laisser cette personne qui nous supplie, on ne peut pas laisser entendre encore des coups de feu.* »

Avec une grande émotion, Madame C-S. fait état de l'agonie de Monsieur Yohan C., blessé mortellement par balle : « *On entend Yohan C. avec un son qu'on ne peut pas imaginer. Devant les familles, j'ai peut-être peur de... Avec un gémissement incroyable, inimaginable. On se dit c'est pas possible, c'est pas possible. On se dit « il est vivant mais il va partir, il faut qu'il parte ». **Parce que c'était insupportable, il souffre trop. J'étais assise, tête baissée avec les mains sur les oreilles.** Et un moment, c'est vrai qu'on lui a proposé un médicament, ça nous est venu comme ça, pour qu'il aille mieux. On*

*essayait de faire quelque chose à notre façon, on ne savait pas quoi faire. Et là il dit « bon c'est vrai qu'il nous prend la tête, il y a des personnes qui se mettent les mains dans les oreilles ». **Là j'ai eu honte de moi, j'ai eu honte de mettre mes mains sur mes oreilles mais je ne pouvais pas faire autrement. Il a dit « vous voulez qu'on l'abatte ? ». On a tous dit « non, surtout pas ».***

Madame C-S. décrit ensuite l'assaut par les forces de l'ordre. Les victimes du rez-de-chaussée du magasin, dont elle fait partie, sont aux premières loges. Elles font face avec effroi et courage à la violence de l'assaut. Madame C-S. décrit l'espoir et le désarroi qu'elle éprouve lors de cette scène : *« Et là le rideau se lève. Il était dans le bureau, il a avancé, les forces de l'ordre ont commencé à tirer sur lui. **Donc une scène, en même temps encourageante pour nous, et terrifiante. Il n'y avait pas de lumières, c'était très sombre, nuageux ? Des fumées. Et des tirs de kalachnikov et là nos oreilles se percent. On met nos mains sur les oreilles, ça nous protège même plus du bruit. Et là, les forces de l'ordre tirent un peu partout.** »*

Déjà blessée au pied, après être tombée sur des bouteilles en verre en descendant au sous-sol, Madame C-S. sent qu'elle prend une balle. Elle témoigne de son angoisse de mort imminente, pensant qu'elle est touchée mortellement.

A la suite de son témoignage, Monsieur le président explique que selon l'expertise médicale fournie, Madame a tous les signes du stress post-traumatique.

Madame Brigitte C-S. choisit alors de conclure son audition sur ces mots : *« **Monsieur le président, excusez-moi de vous couper la parole. Voilà, je suis là devant vous et j'ai envie de dire quelque chose qui me tient à cœur. J'ai une faille, je ne sais pas comment elle va se renfermer. Mais je ne le souhaite à personne, même pas à mon pire ennemi. Mais celui qui n'était pas dans l'hypercacher, ne peut pas comprendre. Et j'espère qu'en France, et je ne parle pas que de la communauté israélite, j'espère qu'on peut vivre librement. Sans avoir peur, sans avoir peur d'un homme qui a un sac à dos.** »*

○ **Audition de Monsieur Rudy H., victime otage lors de l'attentat :**

Monsieur Rudy H. était un des clients de l'hypercacher lors de la prise d'otage. Après avoir entendu des tirs, il fuit avec d'autres clients par une porte de secours. En effet, Monsieur H. a déjà travaillé dans ce magasin, il connaît donc les lieux. Il explique s'être enfermé dans un des frigos du magasin pendant la durée de l'attentat.

Monsieur Rudy H. semble avoir du mal à confier à la cour ce qu'il a subi lors de cette attaque. Il conclut son audition : *« **Je ne suis pas un grand grand religieux, c'était la première fois que je rentrais dans ce magasin pour acheter de la viande cacher. Et grâce à Dieu, je suis là, je suis en bonne santé et je suis là pour la mémoire.** »*

○ **Lecture du texte de Monsieur D., victime présente sur le parking de l'hypercacher :**

N'ayant pas trouvé la force d'être présent devant la cour, son avocate lit un texte qu'il a rédigé. Monsieur D. se rendait à l'hypercacher afin d'acheter du champagne cacher. Juste avant de rentrer dans le magasin, il déjeune dans sa voiture avec son ami Marco. Alors qu'il s'apprête à rentrer dans le magasin, son ami Marco lui propose de fumer une cigarette. Soudain, Monsieur D. voit Amédée COULIBALY rentrer dans le magasin et il assiste aux premiers moments de l'attaque.

« Je n'avais jamais entendu d'armes à feu avant. J'étais terrorisé, le seul réflexe que j'ai eu, c'était de me cacher sous mon volant. J'étais tétanisé, vraiment tétanisé. Je vois un homme avec le bras en sang et je le vois courir, je vois ses yeux qui avaient le regard de la mort, c'était vraiment le regard de la mort. Et là je me dis que le terroriste va sortir et me voir. Je suis sorti de la voiture et je me suis réfugié derrière une pompe à essence. »

Encore sous le choc, Monsieur D. conclut sa lettre par ces mots : *« Ce jour-là, ma vie s'est jouée à quelques secondes. Si Marco n'avait pas été là, j'aurais fait partie des victimes. »*

○ **Diffusion du témoignage vidéo de Madame Sophie G., victime otage lors de l'attentat :**

Résidant aujourd'hui aux Etats-Unis, Madame Sophie G. n'a pas pu se rendre en France du fait de la crise sanitaire. Son avocat verse aux débats une vidéo de son témoignage.

Madame Sophie G. débute son témoignage. Cette dernière était au niveau de l'entrée du magasin quand l'attaque débute : *« Quand je suis arrivée, j'ai vu la première image que je n'oublierai jamais, j'ai vu la première victime. Si je peux me permettre, je vais donner les noms des victimes, que je ne connaissais pas avant. J'ai vu donc Yohan C. à terre, le visage ensanglanté, je n'ai pas compris. Quelques secondes après, j'ai vu le terroriste et il m'a dit « toi tu rentres ». Je n'ai pas eu le choix. J'ai compris qu'il était impossible de reculer. »*

Retenue à l'étage du magasin par le terroriste, Madame Sophie G. assiste aux ordres donnés par ce dernier à Madame Zarie S. d'aller chercher les clients réfugiés au sous-sol. Témoin de sa détresse, Madame Sophie G. se dévoue alors pour descendre au sous-sol et avertir les personnes cachées : *« Quand j'y suis allée, j'ai dû enjamber le corps de ce pauvre garçon, ça c'est une image que je garderai toute ma vie. J'ai enjambé le corps et j'ai descendu les escaliers. J'ai dit « bon écoutez, il faut remonter car il est en train de tuer tout le monde ». J'ai demandé à un père de famille avec son enfant de 3 ans de monter. Je me suis dit « mon dieu qu'est-ce que tu as fait ? Qu'est-ce que tu as fait ? ». J'ai vu le jeune homme prendre un extincteur, je lui ai dit « qu'est-ce que vous faites ? Il va vous tirer dessus ». On est remonté, j'ai dit à COULIBALY « ne tirez pas, on remonte ». Il nous a dit « il y a d'autres otages ? ». J'ai dit non. Dieu merci, il n'est pas descendu pour vérifier. »*

Madame poursuit son récit : *« Il nous a fait nous asseoir, il nous a demandé notre profession, si on était juif. Il nous a demandé si on était au courant de la situation, de Charlie Hebdo, Montrouge que c'était lui et que tout ceci ne faisait que commencer. On lui a demandé de libérer l'enfant, il vomissait je me souviens. Il était malade. Avec son père, on essayait de lui cacher l'insoutenable, les corps, une flaque de sang. Et il a refusé, en disant que ça pouvait être une monnaie d'échanges. »*

Madame Sophie G. a à cœur de préciser : *« Il y a eu des moments de solidarité et de fraternité avec les otages. Ça c'est important de le dire aussi. »*

Elle fait état de la grande difficulté que chaque victime éprouve au moment des faits : *« On était dans un endroit clos pendant ces 4 heures. On entendait rien. Le temps s'arrête. Ça dure une éternité. On est aussi impuissant. Ce sentiment d'impuissance, vous le gardez longtemps. Il se transforme en culpabilité. »*

Madame Sophie G. décrit alors son état après l'attentat et l'ensemble des difficultés de vie qu'elle éprouve dans son quotidien :

« Après, c'est un long chemin vers la reconstruction. Je dors très mal. Je ne peux pas aller travailler, j'ai essayé. L'angoisse est permanente, l'anxiété, la tristesse, grande tristesse de tous ces morts, de

tous ces assassinats. Pourquoi moi ? Pourquoi eux ? Pourquoi ça s'est passé ? Pourquoi ? Pourquoi ? Ça nous bouffe ce pourquoi. »

« Mais j'étais toujours dans la terreur. Donc pour moi, il fallait que je prenne une décision radicale. Avec mon mari, on a décidé de partir car je ne me sentais plus en sécurité en France. C'était un réel déchirement mais pour moi c'était une nécessité, je n'arrivais pas à me reconstruire. »

Madame Sophie G. explique l'importance que revêt ce procès pour elle : *« Et surtout, je n'ai jamais perdu de vue que le procès allait se tenir. Pour moi, c'était important. Si je témoigne aujourd'hui, c'est pour qu'on se souvienne de ces quatre victimes innocentes, juives, pour que la cour d'assises juge et condamne les complices de cet attentat clairement antisémite, perpétré par des islamistes français, pour que chacun comprenne les ramifications, les réseaux de cette haine pour protéger tous les citoyens de ces extrémistes, terroristes, qui sont malheureusement sur nos territoires.*

Pour finir, je me souviendrai toujours de ce qu'a dit COULIBALY : « ça ne fait que commencer ». Quand je suis sortie, par miracle, avec tous les explosifs qu'il nous montrait, j'étais très pessimiste. Et effectivement, ça venait de commencer. »

- **Auditions des représentants d'associations constituées parties civiles :**

En tant que personnes morales, les associations dont les valeurs ont été violées par les actes de terrorisme visant des personnes de confession juive, sont recevables à se constituer partie civile dans le cadre de procès. Le président souhaite entendre les représentants de ces associations.

- **Audition du président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) :**

Lors de sa déclaration, le président du CRIF s'applique à citer le nom des personnes juives assassinées en France, en raison de leur confession juive : *« Voilà, le nom de ces 11 victimes juives assassinées, dans notre propre pays, au seul motif qu'ils étaient juifs. Et cette question, cette question qui revient constamment : Pourquoi ? Pourquoi n'avons-nous pas su les protéger ? Qu'aurions-nous pu faire pour les protéger ? »*

« Et je garde le goût amer, le goût amer d'une société française sourde au cri des personnes juives. Mon inquiétude profonde aujourd'hui, je l'exprime en tant que citoyen. Je crains, je crains que cette haine et cette violence finissent par atteindre les valeurs qui font la France. Car cette haine quand elle touche les juifs, elle ne s'arrête jamais qu'aux juifs »

Le président du CRIF conclut : *« Les français attendent aussi qu'il soit le procès de l'antisémitisme, de l'antisémitisme qui tue. Des victimes qui ont été tuées, uniquement parce qu'elles étaient juives. »*

- **Audition du président de l'association SOS racisme :**

Le président de SOS racisme tient à rappeler la circonstance aggravante d'antisémitisme, inhérente à l'attentat commis par Amédée COULIBALY : *« La circonstance aggravante, qui nous permet aujourd'hui d'être partie civile, nous paraît importante à rappeler parce que l'antisémitisme a des conséquences dévastatrices. L'antisémitisme, d'abord, lorsqu'il se produit en acte, on peut dire la même chose du racisme bien évidemment, c'est un sursaut qui en arrive à être banalisé. Lorsque l'antisémitisme se déploie avec une telle violence, et bien cela insécurise tout un groupe dans la société, qui se dit que s'il*

va dans un magasin cacher pour acheter de la viande cacher ou un pot de hummus, peut être tué. Et comment l'antisémitisme permet de construire la figure de bouc émissaire. »

Le président de SOS racisme fait part de l'objet de son association : « **Lutter contre les logiques d'héroïsation, on est là sur une grande faiblesse, une grande lâcheté, en plus d'être sur des pratiques qui dévastent le lien social.** Nous tenions à insister sur le fait que l'antisémitisme est un élément qui va bien au-delà. Et c'est ce que devra être la vertu de ce procès, que cela puisse être rappelé. »

▪ **Audition du président du Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP) :**

Le président du MRAP rappelle l'engagement de CHARB dans cette association.

Après une présentation de l'engagement du MRAP sur les thématiques d'antiracisme, le président du MRAP se fait interroger par un avocat de la partie civile sur l'ambiguïté du soutien apporté par l'association à un militant palestinien fait prisonnier, Marwan B. Le président du MRAP répond avec fermeté : « *C'est pas le jour aujourd'hui pour évoquer la question palestinienne. Votre question est une bonne illustration du repli communautaire de part et d'autre. C'est exactement ça que nous reprochons, nous faisons valoir l'universalité de la lutte anti-raciste. **Moi je considère que l'antisémitisme intéresse tout le monde, tout le monde : les français, les musulmans.*** »

▪ **Audition de la présidente de l'Union pour les étudiants juifs de France (UJEF) :**

La présidente de l'UJEF souhaite pointer les difficultés qu'éprouve tout étudiant juif, tout jeune de confession juive en France, aujourd'hui : « *Je pense aux juifs de France qui ont pris l'habitude d'entrer dans leur école en saluant les militaires qui surveillent leur école, qui ont pris l'habitude de se faire fouiller, qui ont pris l'habitude de voir des caméras de vidéosurveillance **et qui ont pris l'habitude de se faire protéger parce qu'ils sont juifs.*** »

A la fin de son témoignage, elle s'adresse à la cour : « *Aujourd'hui, la décision, les sanctions que j'espère que la cour pourra prendre contre les accusés qui sont ici, aura aussi pour vocation de lutter contre cette banalité, lutter contre cette banalité de l'antisémitisme, de la haine du juif. Et de faire en sorte que la génération d'élèves qui doivent s'orienter pour leurs études n'ont pas à se demander où et quoi car ils sauront que la République française les protège et qu'ils pourront être étudiants juifs sur le territoire français en toute sécurité.* »

▪ **Audition du président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) :**

Le président de la LICRA débute son intervention : « *Monsieur le président, je serai bref et le plus précis possible* ». Il rappelle la présence de la LICRA à des procès historiques comme les procès BARBIE, PAPON, MERAH ou le procès des Tutsis.

« *Nous vient en écho la phrase terrible, qui est hier prononcée et que l'on prête à COULIBALY : « ce que je déteste le plus, c'est vous, vous êtes juifs et français ». Et bien l'universalisme est de considérer que c'est tous les citoyens français qui sont touchés lors d'une attaque antisémitisme. **Aujourd'hui, nous sommes juifs et français.*** »

- **Intervention des avocats de la partie civile :**

A l'issue de cette journée composée des témoignages des victimes de l'hypercacher, une demande est formulée par les avocats de la partie civile :

*« Dès lors qu'il est apparu lors des débats, que l'assaillant était là pour tuer, qu'il a demandé l'identité et la religion des personnes présentes. Que de ce seul fait, il a exécuté Philippe B. Qu'il y avait auprès de lui un dispositif de mise à feu et de dynamites. **Nous ne pouvons laisser en état le fait que des personnes ont été menacées de mort du fait qu'elles étaient juives, nous ne pouvons laisser la qualification qui serait de simple séquestration, sans que rien ne permette de signifier que cette agression est attachée à leur religion juive.** »*

*« **La qualification de séquestration ne traduit pas le vécu des victimes. Toutes les victimes entendues ont fait état de cette angoisse de la mort.** »*

En effet, les faits concernant l'hypercacher sont poursuivis sous la qualification de séquestration. **Les avocats de la partie civile évoquent leur souhait de les requalifier afin que l'angoisse de mort imminente éprouvée par les victimes ainsi que leur confession juive soient prises en compte sur le plan strictement juridique.**

- **Paroles des accusés :** Monsieur le président décide de donner la parole aux accusés à l'issue des témoignages des victimes de l'hypercacher.

L'ensemble des accusés témoignent leur soutien et leur sensibilité aux témoignages forts des victimes :

- **Monsieur PASTOR-ALAWATIK** déclare : *« **Il y a aussi la honte, parce que j'ai vraiment honte d'être là dans ce box, d'être dans cette affaire. C'est quelque chose qui me bouffe de l'intérieur. Alors j'essaie de me protéger mais tout ce que j'entends me bouleverse. Et j'espère que les victimes auront satisfaction, même si la perte d'un proche, d'un parent, d'un frère, d'une sœur, d'un enfant, on ne s'en remet jamais. Surtout quand ils ont été assassinés de cette sorte.** »*
- **Monsieur FARES** déclare : *« **J'ai beaucoup de compassion des victimes. J'ai été grave touché. Après tous ces témoignages, franchement j'ai pas de mots, je suis blessé pour eux.** »*
- **Monsieur MAKHLOUF** déclare : *« **Après ce qui s'est passé à l'hypercacher, c'était monstrueux. C'est honteux... Et voilà.** »*
- **Monsieur RAMDANI** déclare : *« **Aller faire ses courses et se faire séquestrer, c'est incompréhensible.** »*
- **Monsieur POLAT** déclare : *« **Je vais me calmer déjà sur les mots. Vous me connaissez. J'ai envie de l'insulter. T'as pas le droit de tuer des gens, qu'ils soient juifs, chrétiens... J'ai hâte d'être dans le fond du dossier pour vous prouver que je n'ai rien à voir là-dedans.** »*
- **Monsieur CATINO** déclare : *« **Je ne sais pas quoi vous dire là-dedans, j'ai toujours vécu dans les cafés. Dans les cafés, il y a toutes les races. Moi j'y suis pour rien, je ne sais même pas ce que je fais ici.** »*

- **Monsieur KARASULAR** déclare : « *Vous me croirez ou pas, je mange pas, je cuisine pas. Pour moi, c'est une honte, pour ma communauté, pour ma famille. Je vous jure, si j'avais su ce qu'il allait faire, je l'aurais fait tuer. J'invite à tous mes frères musulmans qui vivent en France, il faut les dénoncer, il faut les dénoncer. Avant que l'islam arrive, avant que le christianisme arrive, tout le monde était juif. Je comprends pas pourquoi on ne le accepte pas.* »
- **Monsieur MARTINEZ** déclare : « *Personnellement, je n'ai pas de mots que de voir que des musulmans se comportent des nazis. Il ne faut pas nier, il ne faut pas nier que beaucoup de musulmans sont aujourd'hui antisémites. C'est vrai, il ne faut pas nier. Et aussi pour moi, il y a un grand manque de connaissance historique. Quand on se réfère à l'islam, l'islam n'est pas antijuive. Il y a une grande histoire islamo juive. Personne ne peut le nier. Je pense qu'il y a le conflit israélo-palestinien qui est importé en France à des fins politiques.* »
- **Monsieur ABBAD** déclare vouloir adresser un mot pour les victimes : « *Je comprends leur douleur, leur tristesse et leur besoin de justice* ».
- **Monsieur PREVOST** déclare : « *Après tout ce qui est antisémite, je n'ai pas grandi avec ça, je ne connais pas ça. Je n'ai pas grandi avec la haine de l'un ou de l'autre. On est tous là. J'ai grandi dans un quartier, on était tous ensemble, je connais pas les trucs de haine envers les autres.* »
- Après avoir été à nouveau oublié par le président, **Monsieur RAUMEL** déclare : « *Moi je n'ai pas de mots pour décrire ce massacre, c'est une tuerie.* »

Jeudi 24 septembre 2020 – Jour 17 :

La matinée débute avec **l'audition d'un enquêteur de la DGSJ**, il témoignera en visioconférence et de manière anonyme.

Il commence son exposé en expliquant **l'origine du conflit Syrien, et les débuts de l'Etat Islamique**, la progression géographique de ce groupement ainsi que leur manière de recruter. Il insiste vivement sur la propagande massive ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies pour passer leur message idéologique. Les modes de communication sont modernisés, ils publient beaucoup de vidéos faisant l'apologie de l'ultra violence et encourageant au passage à l'action. Il fait état de la publication de plus de 900 vidéos d'une durée moyenne de 8 minutes. Une agence a été créée à cet effet. Il explique : « **C'est un message qui n'est pas fondé sur la religion mais sur une rhétorique guerrière, et la mise en avant des bourreaux** »

Il met en avant **le rôle cardinal des familles** : les femmes doivent se trouver un mari, et faire en sorte d'accroître la population de l'Etat Islamique. On estime à 450-500 enfants présents sur place, endoctrinés et entraînés à tuer. L'enquêteur déclare : « **C'est un projet théologique totalitaire, génocidaire** ».

Il présentera par la suite **AQPA** (Al Qaïda dans la péninsule arabique), qui est un groupe terroriste ancien qui précède le conflit en Syrie. Les actions visent principalement l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis. Les terroristes d'AQPA usent en général d'explosifs, difficiles à détecter ; ils sont connus pour cette technique. Leur magazine *Inspire*, vulgarise scientifiquement les techniques pour créer des explosifs, avec des conseils de préparation. AQPA a également lancé un appel à la candidature pour

recruter des combattants solitaires. **La différence avec l'Etat islamique se fait aux niveaux de leurs convictions : AQPA est contre le califat et la torture des otages car cela ne donne pas une « bonne image » des moudjahidine.**

La vidéo de revendication des attentats est visionnée en partie.

Au même moment, un des accusés s'avère être malade, l'audience est suspendue pour la matinée, et reprendra à 13h. L'avocat de l'accusé souhaite que son client fasse un test COVID ainsi que tous les accusés présents dans ce box.

Lors de la reprise d'audience à 13h le Président suspendra l'audience pour la journée. Cet incident témoigne du fait qu'en cette crise sanitaire inédite, le procès peut être bouleversé à tout moment.

Vendredi 25 septembre 2020 – Jour 18 :

Testé négatif au COVID et remis de son malaise de la veille, l'accusé Monsieur PASTOR-ALAWATIK est en état de reprendre part au procès. L'audience se poursuit donc.

○ Suite et fin de l'audition de l'enquêteur de la DGSJ :

L'enquêteur de la DGSJ décrit le contexte de radicalisation et de formation de Saïd, Chérif KOUACHI et d'Amédry COULIBALY. A l'époque des filières irakiennes, une cellule de recrutement de disciples est organisée dans le 19^{ème} arrondissement par Mourad B. et Farid BENYETTOU, célèbre formateur spirituel des frères KOUACHI. Chérif KOUACHI et Peter CHERIF font partie de « **la filière des Buttes Chaumont** ».

En 2005, Chérif KOUACHI tente de partir en Irak. Il sera condamné à 3 ans de prison et 18 mois de sursis. A l'occasion de ce séjour en prison, il développe son réseau et fréquente Amédry COULIBALY et Djamel BEGHAL. Amédry COULIBALY et Chérif KOUACHI prennent alors part à la tentative d'évasion de Smaïn AIT BELKACEM, l'artificier des attentats de 1995.

Sur les liens entre les frères KOUACHI et Peter CHERIF, l'enquêteur met en avant deux preuves de leurs contacts :

- La découverte en septembre 2011 d'une boîte mail en commun permettant d'identifier un contact à Gennevilliers, point de contact à proximité du domicile de Chérif KOUACHI.
- En parallèle, en novembre 2011, Saïd KOUACHI voyage à Oman avec un autre membre de la filière des Buttes Chaumont.

L'enquêteur de la DGSJ opère un focus sur *Abdelnasser BENYOUCEF*, dont le nom est évoqué ces derniers jours. Il est un des commanditaires supposés du projet d'attentat de Villejuif, mis en œuvre par Sid Ahmed GHLAM, soupçonné d'avoir assassiné Aurélia CHATELAIN.

Revenue de Syrie, l'épouse de Monsieur BENYOUCEF, *Sonia B.*, a été interrogée en mars 2020. Elle indiquait alors aux enquêteurs avoir été mariée avec lui et que courant 2015, il lui avait indiqué avoir été en charge d'opérations extérieures, notamment de l'opération de l'hypercacher. Elle précisait que son mari était décédé en 2016 alors qu'il dirigeait une katiba². Elle affirmait avoir vu son corps à

² Le terme « katiba » signifie groupe de combattants.

l'hôpital. Lors de son audition, Sonia B. informera les enquêteurs sur la fuite d'Hayat BOUMEDDIENE : en janvier 2019, elle serait partie pour la ville de Baghouz après s'être évadée d'un camp.

A la suite de son exposé, des questions sont posées par l'ensemble des parties. L'enquêteur de la DGSI est alors principalement interrogé **sur le travail des renseignements, considéré par beaucoup comme défaillant.**

- A une question du président sur le fait qu'Amédy COULIBALY n'était pas fiché S, l'enquêteur répond : « *Objectivement, (...) jusqu'en 2014 il a fait l'objet d'un suivi sur les individus en prison. Ensuite en sortant de prison, il n'y avait pas d'élément qui a fait qu'on soit focalisé sur lui, contrairement aux KOUACHI. COULIBALY était connu comme un petit délinquant, un petit délinquant allant au contact de BEGHAL.* »

- A une question d'un juge assesseur sur la surveillance mise en œuvre par la DGSI, l'enquêteur fournit une réponse longue et structurée afin de faire comprendre à la cour, mais aussi au public, les enjeux, le fonctionnement ainsi que les limites du renseignement intérieur à l'époque des faits. **Monsieur explique que si la surveillance peut être mise en œuvre, elle doit toujours se justifier par des éléments objectifs. L'interpellation d'individus ne se fonde que sur des signes d'un potentiel passage à l'acte, parfois difficile à détecter.**

« Tout ça pour vous dire qu'on a essayé de durer le plus longtemps sur eux quand on a pu voir quelque chose. Et les limites des surveillances physiques, on ne va pas refaire l'histoire mais les surveillances physiques, c'est nécessaire certes mais ce n'est pas toujours pertinent.

Je vais vous donner un exemple. Monsieur Moussa X., un individu déçu de ne pas avoir réussi à partir en Syrie. Le matin, il boit des bières sur le vieux port à Marseille. On lève alors la surveillance. Et bien 1h après, il se précipite sur un centre juif où des soldats gardaient ledit centre et il les poignarde. Tout ça pour vous dire que les surveillances physiques ne sont pas toujours les plus adéquates.

Donc comprenez bien qu'à l'époque, en dépit des moyens dont on disposait, on a fait le max. C'est pas faute de les, de les, de les, les avoir entravé. Je dis un mot parce que ça me tient à cœur (Monsieur est ému), dans ce service on a toujours travaillé sur le terrorisme avec des hommes et des femmes extraordinaires. Et chaque attentat a été vécu comme un échec par nos services. Sachez que ce travail est fait par des hommes de convictions. »

- A une question d'une avocate de la partie civile **sur la levée des surveillances**, l'enquêteur explique : « *C'est ça la difficulté. Le renseignement consiste à évaluer en permanence une menace. (...) On arrive un peu en bout de course par rapport au travail qui est fait, on n'a malheureusement pas de moyens infinis.* »

« Donc à ce moment-là, on fait un sondage : on les a surveillés en 2014, on refait une passe de surveillance mais il n'en ressort rien. Il y a un moment, parmi toutes les menaces qu'on reçoit, il faut également qu'on comprenne quelque chose. Des menaces comme celle-là, il y en a plus d'une dizaine reçue par jours. Sur toutes les menaces, on les trie et il y en a sur lesquelles on voit émerger des moyens. »

« Après 2014, on a rien vu qui justifiait une volonté de départ ou un passage à l'acte ou des individus qui s'entraînaient, des choses qu'on observe dans d'autres groupes. En 2014, ces

individus apparaissent comme des individus qui mènent leur vie, bien sûr de manière pro-djihadiste. Mais on ne détecte pas de passage à l'acte. Voilà, je ne sais pas si ma réponse vous permet de mieux comprendre. »

(...) « *Quant aux surveillances physiques, on ne peut malheureusement pas suivre plusieurs personnes en même temps de manière physique. Je vous ai parlé de Moussa X tout à l'heure, ce sont des tranches horaires. Ce n'est pas des bulles autour des individus pendant plusieurs heures. Ce n'est pas une bulle physique qu'on crée comme avec des gardes du corps. »*

- A une question d'une avocate de la partie civile **sur la taqiya**, l'enquêteur développe cette nouvelle dimension qui vise à mettre en échec les renseignements intérieurs dans leur surveillance : « *La taqiya est une attitude mise en place par ces organisations, qui consiste à se fondre dans le paysage. Le premier qui nous est apparu, c'est Mohamed MERAH qui buvait et allait en boîte de nuit. C'est très compliqué car nous ne savons pas e qui se passe dans la tête des gens »*

- o **Audition de Madame Izzana H., ex épouse de Chérif KOUACHI :**

Madame H. débute son récit : « *Ça faisait 7 ans que j'étais mariée avec Chérif KOUACHI. Pour moi, le mariage s'est passé comme tout autre mariage. Je pensais qu'il y avait beaucoup d'amour entre nous, je pensais qu'il y avait aussi... Excusez-moi j'ai beaucoup d'émotion, c'est très dur pour moi d'être ici, de parler de Chérif. Chérif, moi je lui fais confiance. J'ai... (Madame s'interrompt pendant un moment). Je peux avoir un peu d'eau s'il vous plaît ? ... C'est très difficile pour moi. Je me demande ce que j'ai mal fait. J'ai loupé quelque chose. »*

A la demande du juge assesseur, le témoin décrit le comportement de son mari le matin de l'attaque : « *On s'est levé vers 8h30. Il a pas voulu prendre de petit déjeuner donc j'ai pris mon petit déjeuner toute seule. Il allait à la fenêtre. Je pense je lui ai demandé s'il attendait quelqu'un. Puis on sonne à l'interphone. Il me dit « c'est mon frère, j'arrive ». Il est remonté au bout d'une demi-heure, avec son frère. Il a dit « mon frère il est là, on doit faire les soldes ». Je lui ai dit « mais c'était pas prévu ». »*

Madame H. explique alors ses liens avec le couple COULIBALY-BOUMEDDIENE. Elle explique les avoir connus en 2009. En 2014, le couple leur aurait rendu visite à leur retour de pèlerinage de la Mecque afin d'offrir à Chérif KOUACHI et à sa femme des souvenirs.

Une avocate de la partie civile interroge le témoin sur les pratiques religieuses salafistes de son mari Chérif KOUACHI tenant à une certaine médecine avec des ventouses visant à enlever le mauvais sang, aux ablutions et au fait de se raser les parties intimes, pratique de nombreux martyrs. A la question « est-ce que vous considérez que votre mari est un martyr ? », Madame H. répond « non ».

Madame explique mal vivre le procès : « *Par rapport à la souffrance que j'ai, j'imagine même pas celle des familles et des victimes. Je ne suis pas encore en phase pour arriver à entendre le procès du début à la fin. (...) Moi cet attentat-là, j'ai perdu une partie de mon identité. Je suis la veuve de, je suis Madame KOUACHI. Non je suis Madame Izzana H., j'ai une identité. »*

○ **Audition de Madame Sonia B., ex-épouse de Saïd KOUACHI :**

Madame Sonia B. débute son audition avec une déclaration très brève exposant sa rencontre avec Saïd KOUACHI lors d'une formation à Paris. Ils se mariaient en 2007 et partaient vivre à Reims, en raison des soucis de santé Madame. Ils étaient parents d'un petit garçon.

Le juge assesseur enchaîne « *Que pouvez-vous me dire de plus Madame ? Si on vous a convoqué à ce procès, c'est qu'il y a bien plus à en dire* ». Cette dernière répond : « *Hum... On était un couple normal. Je ne sais pas quoi dire d'autre* ».

Le juge assesseur interroge alors Madame Sonia B. sur son état d'esprit quand elle apprend, en étant en garde à vue, les faits commis par son mari : « *Bah en fait, je suis sous le choc. J'ai l'impression que c'est pas vrai, que c'est irréal. C'est pas possible. C'est la personne avec qui j'ai vécu.* »

Elle déclare ensuite : « *J'en ai eu des nuits blanches pour comprendre. J'ai réfléchi, s'il s'est radicalisé avec moi. Mais j'ai rien vu.* »

Face au manque d'explications apportées par le témoin, les parties semblent s'impatienter. Un avocat de la partie civile déclare alors : « *Vous nous dites que votre mari était quelqu'un de normal et que votre vie de couple était normale. Et on sait que votre mari a commis l'un des actes de terrorisme le plus grave. Finalement, ce n'est pas tant votre mari qui avait un problème aux yeux³, mais vous ? Pour ne pas voir la radicalisation de votre mari. Votre appréciation ?* »

Madame Sonia B. répond alors : « *Je ne pense pas que j'étais aveugle. Je voyais très clairement. Le Saïd qui a fait ça, ce n'est pas le Saïd que j'ai connu. Avec moi, il était doux, gentil, attentionné. Quand j'étais malade, il était malade. Il me lavait, il me portait quand j'étais en chaise roulante.* »

Interrogée sur son appréciation des caricatures publiées par Charlie Hebdo, elle répond : « *Par rapport aux caricatures, je pense qu'on peut faire rire autrement. Personnellement, je ne trouve pas ça très intéressant. (...) Après ils font ce qu'ils veulent, je n'ai pas à leur dire ce qu'ils doivent faire. Encore une fois, ils font ce qu'ils veulent mais moi je ne trouve pas ça très drôle et encore une fois, je parle pour toutes les religions.* »

○ **Audition de Monsieur Tarek B., ex beau-frère de Saïd KOUACHI :**

Monsieur Tarek B. était très proche de Saïd KOUACHI : « *Saïd, je m'entendais très très bien avec lui. C'était comme un ami. Chérif, on ne s'entendait pas bien. Il y avait une rivalité.* »

Monsieur tient un taxiphone à Charleville Mézière. Il explique connaître des gens dans le box des accusés. Tout en précisant qu'ils ne sont pas des amis, il explique que deux personnes sont issues de son quartier : il s'agit de Messieurs ABBAD et MARTINEZ.

L'audition met en lumière **une rencontre entre Tarek B., Saïd KOUACHI qui l'accompagnait ce jour et Messieurs ABBAD et MARTINEZ au garage de Monsieur MARTINEZ.** Selon les dires du témoin en garde à vue, l'entrevue aurait duré 5 minutes. Devant la cour, il parle alors d'une durée de 30 minutes.

Sur les faits commis par Saïd KOUACHI, le témoin déclare : « *Je me suis dit, c'est pas possible. Là encore aujourd'hui, je sais que c'est vrai, mais je suis encore étonné. Je me dis « comment il a fait ça » ?* »

³ Cette référence se rapporte aux importants problèmes de vue qu'avait Saïd KOUACHI, l'empêchant de viser correctement.

A la même question posée par Madame l'avocat général, il déclarera : « *c'est très regrettable* ». Madame l'avocat général fait alors part de sa surprise « *C'est très regrettable ? C'est ça votre appréciation des faits aujourd'hui.* »

Il explique son étonnement à la cour concernant la radicalisation de Saïd KOUACHI. En effet, Tarek B. explique que Saïd KOUACHI passait son temps à regarder la télévision et à jouer aux jeux vidéo. Pour lui, un tel attrait pour les jeux vidéo n'est pas compatible avec une pratique rigoriste de la religion.

○ **Audition de Monsieur Landry M., connaissance d'AmédY COULIBALY :**

Monsieur Landry M. est la dernière personne connue, ayant vu AmédY COULIBALY avant les attaques.

Monsieur Landry M. connaissait AmédY COULIBALY depuis plus de 15 ans. Les deux individus se rencontrent en détention. Après avoir sympathisé, ils restent en lien. Monsieur Landry M. explique qu'AmédY COULIBALY faisait partie de la même bande d'individus incarcérés ensemble, ayant passé plusieurs années ensemble en détention. Monsieur Landry M. est titulaire d'une dette envers AmédY COULIBALY de plus de 30 000€, apparemment en lien avec du trafic de stupéfiants. En 2014, il explique qu'AmédY COULIBALY se montrait pressant, voire menaçant, quant au remboursement de cette dette. Il opère même une expédition punitive contre Monsieur Landry M. où il frappe ce dernier avec une batte de baseball. Par la suite, Monsieur Landry M. participe aux faits d'escroquerie mis en œuvre par AmédY COULIBALY, afin de rembourser sa dette. *Ces faits d'escroquerie consistaient à contracter des micro-crédits auprès d'établissements bancaires sous de fausses identités en fournissant des faux documents afin d'obtenir des liquidités pour acheter des voitures. Les voitures étaient ensuite revendues. L'argent dégagé par ces ventes aurait permis de financer les attaques.*

Monsieur Landry M. fait état devant la cour d'anecdotes significatives sur la radicalisation d'AmédY COULIBALY :

- AmédY COULIBALY aurait prêté sa voiture à Landry M. Le témoin se serait alors rendu compte qu'AmédY COULIBALY n'écoutait plus de rap, en trouvant *des CD de chants coraniques* dans la voiture. Le témoin précise qu'AmédY COULIBALY a toujours été un grand amateur de rap.
- Monsieur le président rappelle une déclaration du témoin lors de sa déposition aux services de police : « *Une fois, ça m'avait choqué, c'était vers l'année 2009. Il m'avait reproché de le faire galérer suite à l'argent que je lui devais. Et il m'avait dit « de toute façon, moi je n'ai peur que de Dieu », sur un ton un peu élevé. Ça m'a un peu étonné.* »
- Monsieur Landry M. parle d'un coup qu'il mettait en place avec AmédY COULIBALY. Il lui aurait dit « *là il va falloir faire vite car je vais partir moi.* »
- Monsieur Landry M. décrit sa dernière entrevue avec AmédY COULIBALY, *la nuit du 6 au 7 janvier* à Porte d'Orléans, afin de lui donner les papiers des systèmes de crédit mis en route pour les escroqueries opérées : « *A la fin il m'a dit : « vazy c'est bon, pas besoin de faire des affaires avec des gens comme vous. De toute façon, t'inquiète tu me reverras pas. » Moi je me suis un peu inquiété, j'ai dit que je pouvais donner à un de ses proches. Il m'a dit « non vazy t'inquiète, de toute façon tu me reverras pas. »* »

- Monsieur Landry M. parle d'un changement du regard de son ami de longue date : « *jusqu'en 2009, c'était le Amédy que je connaissais. Après, c'était un regard un peu plus déterminé. Il y avait un changement c'est clair.* »

Monsieur Landry M. apporte de nombreux éléments à la cour concernant la personnalité d'Amédy COULIBALY, notamment dans le « business » : « *Je m'estime pas comme un énarque ou quoi que ce soit. Mais je trouve qu'il y a des gens qui n'ont pas de jugeote et d'autres qui sont plus intelligents. Lui, je trouvais qu'il était plus intelligent, mais au niveau du business.* »

Le témoin déclare avoir déjà vu la moto d'Amédy COULIBALY, une moto bleue de marque Yamaha Suzuki.

Enfin, l'avocat de Monsieur Willy PREVOST interroge le témoin sur ladite agression, opérée par Amédy COULIBALY. Willy PREVOST a lui-même été victime de coups et blessures venant d'Amédy COULIBALY. Il semble donc que l'avocat de l'accusé tente de démontrer clairement le caractère menaçant du terroriste envers son entourage, opérant sous ses ordres. L'avocat reprend : « *Amédy COULIBALY, c'est un « petit » pour vous, d'1m67, de moins de quatre ans de vous, il vous couche avec une batte de baseball, vous dites « ça m'avait refroidi », au point que vous cassez votre puce. Comment expliquez-vous ?* »

Le témoin répond laconiquement : « *Bah il était pas tout seul, ils étaient plusieurs.* »

L'avocat déclare alors : « *Monsieur, on est devant une cour d'assises, il y a des morts, il y a des accusés, il n'y a pas d'histoire d'égo. On est là pour la manifestation de la vérité.* »

Le témoin répond : « **Bien sûr.** » Toutefois, il ne fournit pas les explications attendues par la défense.

Enfin, un débat s'engage sur une rencontre opérée entre le témoin et Amédy COULIBALY à Bastille début janvier 2015. Amédy COULIBALY était accompagné d'un individu. L'accusé Monsieur POLAT revendique que c'était lui qu'a reconnu le témoin, aux côtés d'Amédy COULIBALY. Toutefois, le témoin explique avoir reconnu un individu corpulent de peau noire. Il semble donc troublé face aux affirmations de Monsieur POLAT, qui n'est pas de peau noire. Ce débat n'aboutit pas, sous l'énerverment de Monsieur POLAT.



Pour aller plus loin

- ✚ La fuite d'Hayat BOUMEDDIENE – Article Le Monde : [L'ombre d'Hayat BOUMEDDIENE](#).
- ✚ Pourquoi des accusés sont-ils jugés en leur absence ? – Article AfVT : [Juger l'absence](#).
- ✚ La filière des Buttes Chaumont – Slate : [La filière des Buttes Chaumont, là où tout a commencé](#).
- ✚ Qui est Abdelnasser BENYOUCEF ? – Article Le Monde : [Un nouveau commanditaire présumé](#).
- ✚ Qui est Peter CHERIF ? – Article Libération : [Peter CHERIF, superviseur des attaques de janvier ?](#)
- ✚ Qui est Farid BENYETTOU ? – Article Libération : [L'ex-mentor des KOUACHI reconverti](#).
- ✚ Focus sur l'audition de l'enquêteur de la DSGI – Article Mediapart : [Les regrets de l'agent SI 562](#).
- ✚ Focus sur les veuves des frères KOUACHI – Article Le Monde : [Les veuves des frères KOUACHI assurent n'avoir rien vu, rien entendu](#).
- ✚ La question centrale de l'antisémitisme – Article Le Monde : [« Pourquoi cette haine du juif ? Pourquoi ? »](#)
- ✚ Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#)
- ✚ Comptes rendus quotidiens de [France Inter](#).

L'AfVT réalisera un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne interviendra après la fin de l'audience.